



Mouvement international de la Réconciliation
Branche française

Je fais un don..

N'oubliez pas...

Vous pourrez déduire de vos impôts sur le revenu 66 % du montant de votre don (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Nous vous enverrons pour cela un justificatif à joindre à votre déclaration.

- ➔ **Un don de 20€ ne vous coûte réellement que 6, 80€**
- ➔ **Un don de 50€ ne vous coûte réellement que 17€**
- ➔ **Un don de 100€ ne vous coûte réellement que 34€**

Je souhaite mettre en place un prélèvement automatique mensuel de :

20 € **50 €** **100 €** **Autre montant :** **€**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant de mon don régulier au Mouvement International de la Réconciliation. Je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Etablissement teneur du compte à débiter

Nom de la banque :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Désignation du compte à débiter :

Code banque

Code guichet

N° de compte

Clé

Titulaire du compte :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Fait à :

Le :

Signature (Obligatoire)

Merci de joindre un RIB ou un RIP

**J'envoie ce formulaire dûment rempli, signé et accompagné d'un RIB à :
Mouvement International de la Réconciliation - 68 rue de Babylone 75007 Paris**

Je souhaite recevoir la lettre d'information du mouvement :

- Par mail
- Par courrier